

Parcours Formation B

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 17 ans si Formation B Traditionnelle
- Avoir 15 ans si Formation A,A,C

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.).
Enseignants titulaires du Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie B adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes)
Leçon pratique individuelle

PROGRAMME

REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. *Parcours théoriques* :

La formation théorique se fait dans l'établissement, les horaires des cours, des tests avec ou sans moniteur ainsi que les cours thématiques sont remis à chaque élève et sont affichés dans l'établissement, une formation complémentaire est possible par internet.

les cours thématiques (la liste des thèmes abordés peut être consultés dans le classeur à la disposition des clients) sont collectifs et sont obligatoires.

A chaque fois que l'élève s'entraîne aux leçons de code, ses résultats sont enregistrés afin de déterminer son niveau et de prévoir une date d'examen.

Lorsque l'élève est prêt, l'auto-école se charge de faire son inscription à l'examen de code :

Moyens et outils :

- 1salles de code
- matériel vidéo-projection
- présence d'un moniteur pour les cours de code et les thématiques

Des cours théoriques sont également dispensés autour du véhicule (entretien , dépannage etc.) ainsi qu'une initiation aux gestes de 1er secours

2. *Parcours pratique* :

Les rendez-vous pratiques véhicule sont mis en place avec l'élève en fonction de son planning scolaire ou son planning de travail, ils sont notés sur son carnet de rendez-vous

Moyens et outils :

- véhicules boîtes manuelles (3 Peugeot 208)
(circulation sue la route)

La formation pratique se déroule suivant le programme de formation (REMC) et adapté en fonction de chaque élève

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne